

Prises en charge de cotisations sociales consécutives à la crise énergétique

Dans un contexte international marqué par de fortes tensions entraînant une hausse des prix du Gazole Non Routier (GNR), du gaz, des engrais et plus généralement des intrants, la Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté Alimentaire a annoncé plusieurs mesures destinées à préserver la trésorerie des exploitations agricoles.

Parmi les mesures prises, figure notamment **un dispositif de prises en charge de cotisations pour les adhérents impactés par l'augmentation du GNR.**

Les exploitants agricoles susceptibles d'être concernés par cette mesure sont invités à déposer une demande de prise en charge de cotisations sociales **au plus tard le 31 mai 2026**, en utilisant le service en ligne à partir du lien suivant : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/demande-de-prise-en-charge-de-cotisations-sociales>

Important : dans la rubrique 7 intitulée « Origine de vos difficultés financières », il convient de sélectionner « Impact de la crise au Moyen-Orient », puis indiquer le volume moyen annuel de Gazole Non Routier (GNR) en litres et enfin, préciser l'impact de l'augmentation du Gazole Non Routier (GNR) sur votre situation.

Les exploitants souhaitant se faire accompagner peuvent contacter nos équipes au **05 53 67 78 75**